

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS54/6/Corr.1

16 avril 1998

(98-1529)

Original: anglais

INDONESIE - CERTAINES MESURES AFFECTANT L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

Demande d'établissement d'un groupe spécial présentée
par les Communautés européennes

Corrigendum

Dans le document WT/DS54/6, daté du 13 mai 1997, le paragraphe iii) figurant à la page 2 doit être remplacé par le texte ci-après:

- iii) les mesures décrites aux points a), b), e) et f) ne prévoient pas, sans condition, les mêmes avantages, en ce qui concerne les droits d'importation et taxes intérieures pour les véhicules automobiles, et leurs pièces et éléments originaires des Communautés européennes, que pour les produits similaires originaires d'autres pays et sont donc incompatibles avec l'article I:1 du GATT.
